

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 10
votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mars 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN.

Absent non excusé : Mme Caroline DORMOY,

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN
Mme Lucie REYNAUD à M. Christian CHAUSSALET

M. Christian CHAUSSALET a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

AMENAGEMENT ET SIGNALISATION POUR RENFORCEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

15/2024

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le programme des travaux 2024 à savoir la mise en place d'aménagements routiers pour réduire la vitesse et sécuriser les riverains dans la rue Dagnan Bouveret, rue de la Pommeraie et rue de la côte.

Le montant total des travaux est estimé à 5 699.05 € HT (6 838.86 € TTC), en référence aux devis présentés par les entreprises suivantes :

- Entreprise MC RESEAUX TP (946.00 € HT) pour l'achat de bordures îlots permettant la création d'écluses,
- Entreprise BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SIGNAUX (3 423.50 € HT) pour l'achat de panneaux de signalisation,
- Entreprise COUSIN (1329.55 € HT) pour la signalisation routière horizontale.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à l'Aide Départementale sur les travaux de voirie et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 %.

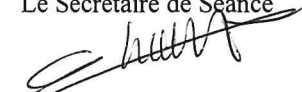
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **approuve** le plan de financement suivant :
 - Subvention de 1 139.81 € HT de l'Aide Départementale à hauteur de 20 % du montant HT des travaux,

- Autofinancement de 4 559.24 € HT.
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention de 1 139.81 € HT au titre de l'Aide départementale aux travaux de voirie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 avril 2024**
Pour copie conforme :
Le Secrétaire de Séance


Christian CHAUSSALET

En Mairie, le **10 avril 2024**
Le Maire


Bruno BIDOYEN

